

Réf.	LICENCES & AFFILIATIONS plein tarif LIGUES METROPOLITAINES	Tarifs 18/19 HA	Tarifs 2019/2020		ASSURANCE FACULTATIVE Fédérale sur licences (*) +0,57 €.
			A - cout de la vie 17 > 18	B-Montants adoptés par l'AG du 26/05/19	
VOLLEY - BALL			1,721		Précisions
1 - LICENCE ENCADREMENT			A	B	
L11*	option D - DIRIGEANT (licencié majeur)	27,47	27,94	24,00	diminution du coût DIRIGEANT (sans mutation) - création de l'option SOIGNANT et de l'option arbitre jeune
L12*	option S - SOIGNANT (voir CCM)		0,00	30,00	
L13*	option A - ARBITRE - à partir de M17	27,47	27,94	30,00	
L14*	option B - JEUNE ARBITRE - M15 à M09		0,00	15,00	
L15*	option E - ENTRAINEUR - à partir de M17	27,47	27,94	30,00	
2 - LICENCES JOUEURS VOLLEY BALL			A	B	
L20*	° PROFESSIONNELLE - à partir de M17	62,97	64,05	64,05	cotisation supplémentaire licence professionnelle 20€.LNV + 20 €.LRVB pas de cotisation CDVB
L21*	MASTERS - (40&+) vétéran		40,59	41,00	
L22*	SENIORS - M40	39,90	40,59	41,00	
L23*	JUNIORS - M20	37,82	38,47	39,00	
L24*	CADETS - M17	37,82	38,47	39,00	
L25*	MINIMES - M15	21,24	21,61	21,00	création catégorie MASTERS - vétérans (40&+)
L26*	BENJAMINS - M13	21,24	21,61	21,00	
L27*	POUSSINS - M11	21,24	21,61	21,00	
L28*	PUPILLES - M09	21,24	21,61	21,00	
L29*	BABY VOLLEY - M07	9,89	10,06	11,00	
L30*	COMPET'LIB - à partir de M17	23,32	23,72	24,00	
3 - SURCLASSEMENTS			A	B	
L31	option S - Simple Surclassement	0,00	0,00	0,00	MAINTIEN DE LA GRATUITE DU SIMPLE SURCLASSEMENT
L32	option D - Double Surclassement	20,69	21,05	20,00	
L33	option T - Triple Surclassement	20,69	21,05	25,00	
4 - DROITS DE MUTATIONS			A	B	
L41	MUT. JOUEUR NATIONALE	113,57	115,52	123,00	mutation NATIONALE ou REGIONALE -> M17 , mutation exceptionnelle au niveau du droit regional
L42	MUT. JOUEUR REGIONALE	61,86	62,92	70,00	
L44	MUTATION EXCEPTIONNELLE	57,15	58,13	70,00	
L45	MUTATION ARBITRE / ENTRAINEUR	61,86	62,92	123,00	
5 - LICENCE VOLLEY POUR TOUS			A	B	
L51*	° option VOLLEY LOISIR - à partir de M17	6,00	6,10	6,00	cotisation supplémentaire sur licence VPT de LRVB 9€ - pas de cotisation CDVB
L54*	° option SOFT VOLLEY (Volley santé)	6,00	6,10	6,00	
6 - AFFILIATIONS en 19/20			A	B	
L61	GSA & GSD Première affiliation	0,00	0,00	16,00	voir PACK CREATION CLUBS
L62	Associations de GSA : BDP - UGS - RL Première affiliation en 19/20		0,00	16,00	PREMIERES AFFILIATIONS
L64	GSA LOISIR - exclusivement loisir	31,03	31,56	32,00	licences Compet'lib & VPT
L65	GSA DEP (DEPARTEMENTAL VB+ BEACH + PARA)	103,43	105,21	106,00	réaffiliations selon niveau
L66	GSA REG (REGIONAL VB + BEACH + PARA)	187,19	190,41	192,00	
L67	GSA NAT (NATIONAL & LNV + BEACH + PARA)	258,57	263,02	265,00	
L68	Réaffiliation - Groupement Sportif Départemental - Bassin de Pratiques - Union de Groupements Sportifs - Regroupement de Licenciés	30,42	30,94	32,00	réaffiliations
* < assurance en sus ° reversement			< rubrique crée MLDA 19/20		

FFVolley - AG 26 mai 2019 - Montants Licences Droits Amendes 19/20 **adoptés** - page 2

Réf.	AUTRES TARIFS LICENCES LIGUES METROPOLITAINES	Tarifs 18/19	Tarifs 2019/2020		ASSURANCE FACULTATIVE Fédérale sur licences (*) +0,57 €.
			A - cout de la vie 17 > 18	B-Montants adoptés par l'AG du 26/05/19	
AUTRES TARIFS			1,721		Précisions
1 - BEACH VOLLEY			A	B	26 clubs BV - 535 lic. BV exclusif
L71*	ADULTES BEACH -> M17	20,23	20,58	24,00	
L72*	JEUNES BEACH - M15 à M11	9,89	10,06	13,00	
L73	MUTATION ADULTES BEACH -> M17	40,56	41,26	41,00	
L75*	° LICENCE VPT option BEACH -> M17		4,00	4,00	cotisation supplémentaire sur licence VPT BEACH de LRVB 4€ - pas de cotisation CDVB
réaffiliation GSA BEACH			A	B	
L76	GSA DEP (DEPARTEMENTAL VB+ BEACH + PARA)	103,43	105,21	106,00	activités BV+VB DEP+PARA
2 - PARA VOLLEY			A	B	(235 licences) . Pas de mutation sur les licences PARA - création d'une catégorie de jeunes supplémentaire.
L81*	SENIORS PARA -> M40	25,71	26,15	12,00	
L82*	ESPOIRS PARA M20 & M17		10,00	10,00	
L83*	JEUNES PARA - M15 à M11		8,00	8,00	cotisation supplémentaire LRVB 3€ sur lic. VPT PARA - pas de cotisation CDVB
L84*	° LICENCE VPT option PARA -> M17		3,00	3,00	
LICENCE EVENEMENTIELLE PARA					PASS PARA permet à un licencié VB ou BV de participer aux compétitions PARA dans son GSA VB ou BV dans un GSA PARA, cotisation supplémentaire LRVB 3€ - pas de cotisation CDVB.
L85*	° PASS PARA VOLLEY (CM lic. initiale)		0,00	3,00	
Compétition "Sourds & Assis" Evénement Agréé de M11 à M40 - Renouvelable tous les ans					
réaffiliation GSA PARA			A	B	
L86	GSA DEP (DEPARTEMENTAL VB+ BEACH + PARA)	82,74	84,16	106,00	activités PARA + VB DEP + BEACH
3 - CLUB JEUNES			A	B	75 CJ - 8,3 lic /CJ
L91*	JOUEURS & ENCADRANTS CLUB JEUNES toutes catégories -> M09		3,00	3,00	Chaque saison : 10 primo licences Gratuites, saison N+1 licences à 50% (1,50 €- saison N+2 licences à plein tarif. Le CM n'est pas nécessaire.
L92	Licences Club Jeunes - Tarif réduit (50%) N+1		1,50	1,50	
LICENCES EVENEMENTIELLES CLUB JEUNES					PASS CLUB JEUNES permet à un GSA VB de faire évoluer en toutes compétitions un licencié CLUB JEUNES, cotisation supplémentaire LRVB 2 € pas de cotisation CDVB
L93*	° PASS CLUB JEUNES (nécessité CM)		1,50	2,00	
Evénement Agréé M15 à M09, en N+1 le PASS permet prise lic. COMPETITION à 50% du coût					
réaffiliation CLUB JEUNES			A	B	
L94	réaffiliation club jeunes		0,00	32,00	
4 - LICENCES EVENEMENTIELLES VOLLEY BALL			A	B	
Les PASS sont des licences sauf SCOLAIRE, le PASS BENEVOLE est renouvelable tous les ans					
L102*	PASS EVENEMENTIELLE (pas de CM)		0,00	0,00	PASS EVENEMENTIEL gratuité - TOUT EVENEMENT AGREE - permet au M13 et moins une prise de 1éré lic. Compétition
12 mois pour obtenir 1ére licence compétition à cout 50% EXCLUSIVEMENT pour M13 et moins					
L103*	° PASS COMPET LIB (nécessité CM)	3,36	3,42	4,00	PASS COMPET LIB cadre challenge compet'lib RENEUVELABLE ; cadre épreuves compet lib CDVB NON RENOUVELABLE > N + 1 licence COMPET LIB remise 50%. Cotis. Supplémentaire LRVB 4€ pas de cotisation CDVB
Titulaire lic. "Affinitaire", à partir de M17, N+1 le PASS permet lic COMPET'LIB à cout 50%					
L104*	° PASS BENEVOLE (pas de CM)	3,36	3,42	3,00	
Evénement -> M17 , en N+1 le PASS permet prise lic ENCADRANT à cout 50% + cotisation LRVB 3€					
5 - DOUBLES LICENCES VB (1 licence compétition dans 2 GSA)				B	
L105	Double Lic. OPEN - National VB & BV	12,42	12,63	14,00	Doubles lic. = 2 lic. Création option PFF REGIONALE pour épreuves LRVB, suivant règles LRVB - option UGS le club d'appartenance peut faire évoluer le licencié en séniors
L106	Double Lic. PFF/DTN - National VB/BV	62,06	63,13	65,00	
L107	Double Lic. PFF/LRVB - Régional VB		32,00	32,00	
L108	Double Lic. UGS-Séniors Nationale & Régionale VB		0,00	10,00	

* < assurance en sus ° reversement

< rubrique crée MLDA 19/20

Réf. LICENCES & REDUCTIONS LIGUES METROPOLITAINES - Tarifs 2019/2020

REDUCTIONS

1 - LICENCES MULTIPLES (plusieurs licences au sein d'un même GSA d'une ligue métropolitaines)

	Le GSA disposant d'une licence	coutant à plein tarif	peut obtenir POUR UNE COTISATION DE 5 €. une SECONDE LICENCE : ENCADREMENT	à plein tarif de	pour un % de remise globale
L111*	VOLLEY BALL - MASTERS & SENIORS	41,00 €	DIRIGEANT	24,00 €	29%
L112*	VOLLEY BALL M20 & M17	39,00 €	DIRIGEANT	24,00 €	30%
L113*	COMPET LIB	24,00 €	DIRIGEANT	24,00 €	40%
L114*	BEACH VOLLEY - MASTERS à M17	24,00 €	DIRIGEANT	24,00 €	40%
L115*	VOLLEY BALL - MASTERS & SENIORS	41,00 €	ENTRAINEUR/ARBITRE	30,00 €	35%
L116*	VOLLEY BALL M20 & M17	39,00 €	ENTRAINEUR/ARBITRE	30,00 €	36%
L117*	ENTRAINEUR/ARBITRE	30,00 €	COMPET LIB	24,00 €	35%
L118*	ENTRAINEUR/ARBITRE	30,00 €	BEACH VOLLEY >> M17	24,00 €	35%
	Le GSA disposant d'une licence	coutant à plein tarif	peut obtenir POUR UNE COTISATION DE 10 €. une SECONDE LICENCE : JOUEUR SENIOR	à plein tarif de	pour un % de remise globale
L119*	VOLLEY BALL - MASTERS & SENIORS	41,00 €	BEACH VOLLEY >> M17	24,00 €	22%
L120*	VOLLEY BALL M20 & M17	39,00 €	BEACH VOLLEY >> M17	24,00 €	22%
L121*	COMPET LIB	24,00 €	BEACH VOLLEY >> M17	24,00 €	29%
L122*	VOLLEY BALL M20 & M17	39,00 €	COMPET LIB	24,00 €	22%
	Le GSA disposant d'une licence	coutant à plein tarif	peut obtenir POUR UNE COTISATION DE 5 €. une SECONDE LICENCE : JOUEUR JEUNES	à plein tarif de	pour un % de remise globale
L123*	VOLLEY BALL M15 à M11	21,00 €	BEACH VOLLEY M15 à M11	13,00 €	24%

2 - Première affiliation : PACK CREATION de CLUB

Aides à la création de club - dossier administratif dématérialisé

L131	PACK CREATION Groupement Sportif Départemental		1ère AFFILIATION 16 €. pour l'ensemble des aides à la création de clubs saison N. Seconde affiliation à 32 €. pour l'ensemble des aides à la création de clubs saison N + 1
1ère affiliation N : 2 lic. DIRIGEANT à tarif 50% + 10 licences à 1 € + 10 ballons			
1ère réaffiliation N+1 : 2 lic. DIRIGEANT plein tarif + 10 licences à 50 % + 5 ballons			
L132	PACK CREATION GSA VOLLEY DEP + BEACH + PARA		
1ère affiliation N : 50 lic. à 1 € (VPT - COMPET LIB - BEACH - PARA) + 10 ballons			
1ère réaffiliation N+1 : 50 licences à 50 % du cout. + 5 ballons			
L133	PACK CREATION GSA CLUB JEUNES		Création en saison N. En N + 1 ; toutes licences à 50 %. Les ballons sont remis aux clubs : "parrains". Chaque dossier de création sera à saisir sur le site fédéral, une affiliation provisoire sera validée au dépôt dématérialisé de la demande. Le nouveau club pourra alors saisir ses licences avec une DHO provisoire. L'affiliation sera définitive à la réception du dossier complet. Cette nouvelle procédure dématérialisée simplifiera et accélérera la démarche de création. DOSSIER DEPOSE = CLUB CREE
1ère affiliation N : 2 lic. DIRIGEANT + 10 lic. GRATUITES +15 ballons (GSA)			
1ère réaffiliation N+1 : 2 lic. DIRIGEANT + 10 licences à 50 % + 10 ballons (GSA)			
L134	PACK CREATION CLUB PARRAIN / CLUB FILLEUL		
1ère affiliation N : 2 lic. DIRIGEANT à tarif 50% + 10 licences à 1 € + 10 ballons			
1ère réaffiliation N+1 : 2 lic. DIRIGEANT plein tarif + 10 licences à 50 % + 5 ballons			

Réf.	LICENCES & DROITS tarifs LIGUES ULTRA MARINES	Tarifs 18/19 HA	Tarifs 2019/2020		ASSURANCE FACULTATIVE Fédérale sur licences (*) +0,57 €.
			B - Projet coût de la vie 1,721 aménagé HA	C - coût Ligues UM - 35 % ligues métropolitaines	
VOLLEY - BALL UM					Précisions

LICENCES LIGUES ULTRA MARINES : 35 % des coûts licences Ligues métropolitaines

1 - LICENCE ENCADRANT UM			B	C		
U11*	option D - DIRIGEANT - (40&+) à M20	8,68	24,00	8,40	diminution du coût DIRIGEANT (sans mutation) - création de l'option SOIGNANT	
U12*	option S - SOIGNANT - (40&+) à M20		30,00	10,50		
U13*	option A - ARBITRE - (40&+) à M17	8,68	30,00	10,50		
U14*	option E - ENTRAINEUR - (40&+) à M17	8,68	30,00	10,50		
2 - LICENCES JOUEURS UM			A	B		
U21*	MASTERS - (40&+) vétéran VB		41,00	14,35	création catégorie MASTERS Vétérans (40&+)	
U22*	SENIORS - M40 VB	13,85	41,00	14,35		
U23*	JUNIORS - M20 VB	13,85	39,00	13,65	la baisse de 0,61 €. Sur les licences JEUNES est compensée par l'augmentation de 1 €. Sur les simples surclassements	
U24*	CADETS - M17 VB	7,61	39,00	13,65		
U25*	MINIMES - M15 VB	7,61	20,00	7,00		
U26*	BENJAMINS - M13 VB	7,61	20,00	7,00		
U27*	POUSSINS - M11 VB	7,61	20,00	7,00		
U28*	PUPILLES - M09 VB	7,61	20,00	7,00		
U29*	BABY VOLLEY - M07 VB	7,61	12,00	4,20		
U15*	COMPET'LIB - (40&+) à M17 VB	8,68	24,00	8,40		cotisation supplémentaire fixe sur licence compet lib de LRVB 3€ 50, aucune activité de compétition
U16*	° PASSERELLE COMPET LIB	3,36	4,00	3,50		
U17*	BEACH SENIORS - M20 - M17	10,70	24,00	8,40		
U18*	BEACH M15 >> BABY	7,61	13,00	4,55		
U19*	PARA SENIORS - M20 - M17	10,50	12,00	4,20		
U20*	PARA M15 >> BABY	5,43	10,00	3,50		
3 - SURCLASSEMENTS UM			A	B		
U31	option S - Simple Surclassement	0,00	0,00	0,00	pas d'application des 35 %	
U32	option D - Double Surclassement	20,69	20,00	20,00		
U33	option T - Triple Surclassement	20,69	25,00	25,00		
U34	option OPEN - Bassin de Pratique	6,00	13,00	6,00		
4 - DROITS DE MUTATIONS UM			A	B		
U41	MUTATION JOUEUR VOLLEY BALL	20,69	63,00	22,05		
U42	MUTATION JOUEUR BEACH VOLLEY	13,18	41,00	14,35		
U45	MUTATION ARBITRE / ENTRAINEUR	20,69	63,00	22,05		
5 - LICENCE VOLLEY POUR TOUS UM			A	B		
U51*	° option VOLLEY LOISIR (40&+) à M17	6,00	6,00	3,00	cotisation supplémentaire fixe sur licence VPT de LRVB 3€ , aucune activité de compétition	
U54*	° option SOFT VOLLEY (Volley santé) Beach volley & ParaVolley	6,00	6,00	3,00		
6 - AFFILIATIONS UM en 19/20			A	B		
U61	GSA & GSD Première affiliation	15,52	16,00	16,00	PACK CREATION CLUBS pas d'application des 35 %	
U65	GSA VOLLEY BALL	42,40	84,00	42,00		
U66	GSA VOLLEY BEACH VOLLEY	36,21	208,00	36,00	pas d'application des 35 %	
U67	GSA VOLLEY BALL & BEACH VOLLEY	63,09	263,00	63,00		

* < assurance en sus ° reversement

< rubrique crée MLDA 19/20

GSAR : Groupement Sportif Affilié RECEVANT

CDF : Coupe de France

Réf.	INDEMNITES D'ARBITRAGES	Tarifs 18/19	Tarifs 2019/2020		Précisions
			A - cout de la vie 17 > 18	B - Montants adoptés par l'AG du 26/05/19	
ARBITRAGES			1,721		

A1 - RENCONTRES INTERNATIONALES			A	B	
A11	1ER - 2EME ARBITRE & RESERVE	100,00	101,72	100,00	PAR ARBITRAGE règlement par FFvolley par match règlement FFvolley
A12	JUGES DE LIGNE	50,00	50,86	51,00	
A15	MARQUEURS INTERNATIONAL	35,00	35,60	35,00	
A2 - RENCONTRES NATIONALES SENIORS			A	B	
A21	1ER & 2EME ARBITRE GSAR/LIGUE A concerne la CDF Professionnelle	130,00	132,24	130,00	indemnité intégrée à l'ENGAGEMENT (hors frais table de marque) pour le championnat
A22	1ER & 2EME ARBITRE GSAR/LIGUE B concerne la CDF Professionnelle	110,00	111,89	110,00	
A23	1ER & 2EME ARBITRE GSAR/ELITE concerne le Championnat de Fr. & les CDF	76,00	77,31	76,00	indemnité par Arbitre, les deux indemnités à la charge du GSAR, pour 1 match en 3 SG de CDF
A24	1ER & 2EME ARBITRE GSAR/NATIONALE 2 concerne le Championnat de Fr. & les CDF	64,00	65,10	64,00	
A25	1ER & 2EME ARB. GSAR/NAT.3 & pré Nat. concerne le Championnat de Fr. & les CDF	56,00	56,96	57,00	
A3 - RENCONTRES 3 ou 4 EQ. & 2 ou 3 MATCH sur 1 journée			A	B	
A31	ARBITRAGE MATCH 2 SG JEUNES concerne les Coupes de France de jeunes	22,00	22,38	25,00	indemnité par Arbitre et par équipe participante pour chacun des 2 ou 3 match en 2 SG ou 3 SG
A32	ARBITRAGE MATCH 2 SG SENIORS concerne classements ou nouvelles CDF		0,00	39,00	
A33	ARBITRAGE MATCH 3 SG SENIORS concerne classements ou nouvelles CDF		0,00	64,00	
A4 - AUTRES INDEMNITES			A	B	
A62	MARQUEUR 1 Match en 2 SG	11,00	11,19	12,00	Frais et indemnités table de marque à la charge exclusive du GSAR
A63	MARQUEUR 1 Match en 3 SG	22,00	22,38	22,00	
A65	en semaine ≥ 250 Km Aller	120,00	122,07	120,00	facturée au GSAR ou par décision CCS/CCA
A66	dimanche à partir 17h.	90,00	91,55	90,00	
A5 - RESPONSABILITES & JURY			A	B	
A71	Supervisions CCA - Tournois BEACH	70,00	71,20	70,00	par Journée - A la charge de la FFvolley
A74	FORMATIONS & JUGE ARBITRE	80,00	81,38	80,00	
A78	DELEGUE CCA/CCS & BEACH (JURY)	80,00	81,38	80,00	
A79	JURY PARA VOLLEY	56,00	56,96	56,00	
A6 - Remboursements de frais			A	B	
A81	< 400 Km Aller VB & BV INDIVIDUEL	0,31	0,32	0,31	prise en compte des frais de péage et d'une prise en charge CCA (train/avion) pour les déplacements de plus de 300 km en Beach et 400 km en Volley
A82	< 400 Km Aller VB & BV co-voiturage	0,46	0,47	0,46	
A83	Frais Hoteliers plafonnés Ile de France	80,00	81,38	80,00	
A84	Frais Hoteliers plafonnés autres régions	70,00	71,20	70,00	
A85	Restaurations - match couplés 2 jours	17,00	17,29	17,00	

<- rubrique crée MLDA 19/20

Réf.	DROITS D'ENGAGEMENTS	Tarifs 18/19	Tarifs 2019/2020	
			A - cout de la vie 17 > 18	B - Montants adoptés par l'AG du 26/05/19
E PREUVES par ENGAGEMENT			1,721	

Précisions

1 - EPREUVES FEDERALES > par Engagement		A	B
D31	Redevance CHAMP. de FRANCE - ELITE Indemnités Arbitrages ELITE 18/19 Arb. (B) ELITE 19/20 sans la marque <i>exemple 24 match x 76</i>	6824,00 2088,00 <i>2123,93</i>	6941,44 0,00 <i>1824,00</i>
D32	Redevance CHAMP. de FRANCE - NAT. 2 Indemnités Arbitrages NAT.2 18/19 Arb. (B) N2 19/20 sans la marque <i>exemple 22 match x 64</i>	4818,00 1650,00 <i>1678,40</i>	4900,92 0,00 <i>1408,00</i>
D33	Redevance CHAMP. de FRANCE - NAT. 3 Indemnités Arbitrages NAT.3 18/19 Arb. (B) N3 19/20 sans la marque <i>exemple 20 match x 57</i>	3304,00 1340,00 <i>1363,06</i>	3360,86 0,00 <i>1140,00</i>
D36	COUPE de FRANCE - SENIORS PRO	87,00	88,50
D37	COUPE de FRANCE - SENIORS Amateur	75,00	76,29
D38	COUPE de FRANCE - SENIORS Fédérale	75,00	76,29
COUPE de FRANCE - JEUNES VB		A	B
D39	M20 - M17 - M15 - M13	62,06	63,13
D40	COUPE de FRANCE - JEUNES M11	0,00	32,00
EPREUVES DE BEACH VOLLEY		A	B
D41	COUPE de FRANCE - BEACH SENIORS	62,06	63,13
D42	COUPE de FRANCE - BEACH M17	62,06	63,13
D43	COUPE de FRANCE - BEACH M15	62,06	63,13
D53	TOURNOI SERIE 3	0,00	20,00
D52	TOURNOI SERIE 2	0,00	60,00
D51	TOURNOI SERIE 1	0,00	180,00
EPREUVES COMPET LIB		A	B
D61	CHALLENGE COMPET LIB SENIORS	62,06	63,13
D62	CHALLENGE COMPET LIB VETERANS	0,00	50,00
EPREUVES DE PARA VOLLEY		A	B
D71	VB SOURDS Championnat & Coupes de F	82,00	83,41
D72	VB SOURDS Coupe de France 6x6	24,00	24,41
D73	VB SOURDS Coupe de France 4x4	10,00	10,17
D74	VB SOURDS FINALE CHAMP. & CDF	150,00	152,58
D75	BEACH SOURDS Coupes de France	12,00	12,21
D76	BEACH SOURDS Finales des Coupes de F	100,00	101,72
D77	VB ASSIS CHALLENGE France		0,00
D78	VB ASSIS FINALE CHALLENGE & CDF		0,00

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS SENIORS VOLLEY BALL - La redevance CHAMPIONNAT DE FRANCE augmente de 1,721 %. Comme pour l'ensemble des épreuves fédérales les frais et indemnités de la table de marque sont à la charge exclusive du GSA recevant. Les indemnités d'arbitrages sont perçus pour chacun des match effectués dans l'ensemble des phases du championnat de France.

ENGAGEMENTS COUPES DE France SENIORS VOLLEY BALL

ENGAGEMENTS COUPES DE France JEUNES VOLLEY BALL

ENGAGEMENTS COUPES DE France BEACH VOLLEY

ENGAGEMENTS TOURNOIS INDIVIDUELS BEACH VOLLEY

ENGAGEMENTS COMPET LIB

2 - DEPLACEMENTS : REMBOURSEMENTS KILOMETRIQUES 19/20

L'évaluation des frais déplacements des DELEGATIONS s'effectue par l'application **BAREME KILOMETRIQUE POUR UN VEHICULE** diffusé tous les ans en mars, par ministère des finances (bercy.gouv). Le barème 2019 s'appliquant en 19/20
Situations concernées : Peréquations épreuves fédérales et remboursements déplacements finalistes CDF jeunes - Application 19/20 déplacement 4 licenciés, par véhicule de puissance administrative 6CV décompté **0,568 € du kilomètre**

PRISE EN CHARGE FEDERALE : 50 % frais Déplacements délégations FINALES CDF JEUNES

D96	pour 1 licencié dans la DELEGATION - par Kilomètre	0,568/4	0,142 €	Délégations participantes phases finales CDF jeunes de M20 à M11
D98	soit DELEGATION 12 licenciés : Kilomètre par EQUIPE =	3 x 0,568	1,704 €	

PEREQUATION DEPLACEMENTS DES EQUIPES SENIORS DES DIVISIONS NATIONALES

D99	soit DELEGATION 8 licenciés : Kilomètre par EQUIPE =	2 x 0,568	1,136 €	Equipes divisions nationales
-----	--	-----------	---------	------------------------------

3 - PHASES FINALES 19/20 par INSCRIPTIONS

EPREUVES CONCERNEES : rencontres sur plusieurs journées, finales coupes de france JEUNES/SENIORS/BEACH - VOLLEYADES - Challenges Compet lib - **INSCRIPTIONS PHASES FINALES** : 1 - DROIT PHASE FINALE (indemnités d'arbitrages et frais de déplacements inclus).
2 - PARTICIPATION AUX FRAIS d'hébergements et de restaurations. TABLES DE MARQUE à la charge exclusive du GSA RECEVANT (GSAR).

INSCRIPTION PHASE FINALE = DROIT PHASES FINALES (X) nombre JOURNEES phase finale (X) nombre JOUEURS sur le terrain de la compétition (6 pour 6x6 - 4 pour 4x4 - 2 pour 2x2).				
D81	DROIT PHASES FINALES	30,42	30,94	31,00
PRISE EN CHARGE FEDERALE des frais d'hébergements et de restaurations des délégations participantes à une phase finale = FRAIS DE JOURNEE (X) MEMBRES des délégations (X) nombre JOURNEE de phase finale.				
D82	FRAIS DE JOURNEE PRIS EN CHARGE	47,66	48,48	48,00
POURCENTAGE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'HEBERGEMENTS ET RESTAURATIONS				
D83	compétitions de GSA (phases finales) >	10%		10%
D84	compétitions de SELECTIONS (Volleyades) >	40%		20%
Réf.	EPREUVES PHASES FINALES PAR QUALIFICATIONS/INSCRIPTIONS	Tarifs 18/19	A - cout de la vie 17 > 18	B - Montants adoptés par l'AG du 26/05/19
			1,721	

exemple d'un engagement d'une finale de 6x6 de 3 jours = DROIT de 31 x 6 x 3 = 558 €.

exemple : montant participation 10 % délégation de 8 licenciés pour 2 jours = frais de journée d'un licencié de 48 x 8 x 2 x 10% = 76,80 €.

Précisions

Tarifs 2019/2020				
PHASES FINALES & BARRAGES 19/20		A	B	
D85	ENG FINAL FOUR - 6x6 SENIORS & participation 12 licenciés x 2 jours	300,00 114,00	305,16 115,96	372,00 115,20
D86	ENG FINAL 4 équipes - 6x6 SENIORS & participation 12 licenciés x 1 jour	300,00 114,00	305,16 115,96	186,00 57,60
D87	ENG Finales CDF JEUNES (6x6) & participation 12 licenciés x 3 jours	300,00 172,00	305,16 174,96	558,00 172,80
D88	ENG Finales CDF JEUNES (4x4) & participation 9 licenciés x 3 jours	300,00 129,00	305,16 131,22	372,00 129,60
D89	ENG Finales CDF JEUNES (2x2) & participation 5 licenciés x 3 jours	100,00 57,00	101,72 57,98	186,00 72,00
D90	COMPET LIB SENIOR M40 (6x6) & participation 10 licenciés x 2 jours	300,00 114,00	305,16 115,96	372,00 96,00
D91	COMPET LIB VETERANS M60 (4x4) & participation 4 licenciés x 1 jours		0,00 0,00	124,00 19,20
D92	Finales CDF BEACH SEN./M17/M15 & participation 8 licenciés x 3 jours	300,00 38,00	305,16 38,65	279,00 115,20
D93	VOLLEYADES M17 & M15(M14 FEM) 20 % FRAIS de 13 licenciés x 3 jours	548,00 743,00	557,43 755,79	558,00 374,40
D94	VOLLEYADES M13(M12 FEM) 20 % FRAIS de 9 licenciés x 3 jours	365,00 515,00	371,28 523,86	372,00 259,20
D95	BEACH VOLLEYADES M17 20 % FRAIS de 4 licenciés x 3 jours	230,00 57,00	233,96 57,98	186,00 115,20

Finale CDF SENIOR
Finale N2/N3 - Barrages
Barrages Accessions ou Classements N2 & N3
Finale CDF M20 > M15
Finale CDF M13/M12 - délégation intégrant un arbitre
Finale CDF M11 - délégation intégrant un arbitre
Phases Finales CHALLENGES DE France COMPET LIB
Finales Coupes de France BEACH VOLLEY
Sélections VOLLEYADES

4 - INDEMNITE de FORMATIONS 2019/2020

D99	Indice de l'Indemnité de formation en €.	20,00
X nombre de points formations - pour l'intersaison 2019/2020 - 2020/2021		

CALCUL DE L'INDEMNITE : (points FORMATIONS) X Indice de l'Indemnité de Formation (voté en AG de la FFVolley)

Réf.	A M E N D E S		Tarifs 18/19	A - cout de la vie 2017 > 2018	B-Tarifs adoptés par l'AG du 26/05/19
				1,721	
	<i>rubrique crée MLDA 19/20 --></i>				
1	RECLAMATIONS & APPELS			A	B
2	DROIT DE RECLAMATION COMMISSION CENTRALE (DROIT DE CONSIGNATION)		253,50	257,86	250,00
3	FRAIS DE DOSSIER D'UN APPEL EN COMMISSION FEDERALE D'APPEL		405,60	412,58	400,00
4	COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (CCSR)			A	B
5	LITIGES SIGNATURE GSA vis-à-vis d'un licencié (décision sursis à seuil INFERIEUR)		152,10	154,72	155,00
6	LITIGES SIGNATURE GSA vis-à-vis d'un licencié (décision sursis à seuil SUPERIEUR)		507,00	515,73	516,00
7	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGER TRANSFERT divisions LNV & ELITE Féminine		405,60	412,58	413,00
8	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGER TRANSFERT divisions Elite Masculine, Nat 2 & 3		608,40	618,87	600,00
9	FRAIS DE DOSSIER ANNULATION DE LICENCE		51,70	52,59	10,00
10	ABSENCE D'ARCHIVAGE éléments constitutifs de la demande licence 30 jours après saisie				30,00
11	MEMBRE BUREAU GSA NON LICENCIÉ ENCADRANT		50,70	51,57	52,00
12	COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (CCS)			A	B
13	CALENDRIERS CCS volley ball				
14	MODIFICATION DE SALLE - DIVISIONS SENIORS	sans changement d'horaire	10,14	10,31	11,00
15	MODIFICATION D'IMPLANTATION SENIOR	durant le même week-end	82,13	83,54	70,00
16	MODIFICATION D'IMPLANTATION JEUNES	durant le même week-end	30,42	30,94	35,00
17	CHANGEMENT D'IMPLANTATIONS changement Week-end ou passage en semaine		202,80	206,29	200,00
18	MISES EN PLACE DES RENCONTRES CCS volley ball				
19	RETARD MISE EN PLACE MATERIELLE SENIOR	1/2 heure avant l'horaire match	81,12	82,52	82,00
20	RETARD MISE EN PLACE MATERIELLE JEUNES	1/2 heure avant l'horaire rencontre	40,56	41,26	41,00
21	NON PRESENTATION BALLONS REGLEMENTAIRE		152,10	154,72	155,00
22	NON PRESENTATION PLAQUETTES	championnats sénior ELITE N2 N3	20,28	20,63	21,00
23	ABSENCE 3 BALLONS & 3 RAMASSEURS BALLONS (SENIOR ELITE)		40,56	41,26	41,00
24	FEUILLE DE MATCH - TOUTES COMPETITIONS CCS volley ball				
25	LICENCE NON PRESENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - Toutes Compétition Fédérales (TCF)		15,21	15,47	15,00
26	FEUILLE DE COMPOSITION EQUIPE NON PRESENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - TCF		10,14	10,31	10,00
27	RESULTAT NON COMMUNIQUÉ SUR INTERNET - TCF				
28	Pour les compétitions en SEMAINE > Avant le lendemain 0h00 (minuit) >		25,35	25,79	26,00
29	Pour les compétitions du SAMEDI > Avant le même SAMEDI 0h00 (minuit) >		50,70	51,57	52,00
30	Pour les compétitions du DIMANCHE > Avant le même DIMANCHE 20h00 >		50,70	51,57	52,00
31	FEUILLE(S) de MATCH ou de TOURNOI(S) NON PARVENU - TCF				
32	Expédiée(s) APRÈS LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >		50,70	51,57	52,00
33	NON PARVENU FFVolley 7 JOURS APRES LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >		50,70	51,57	52,00
34	plus par jour de retard supplémentaire à partir du 8ème jour		30,42	30,94	31,00
35	FORFAITS & PENALITES - CCS volley ball & beach (compétitions de clubs)				
36	> CHAMPIONNAT SENIOR ELITE - Forfait ou Pénalité par match				
37	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >				2064,00
38	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >		4056,00	4125,80	3096,00
39	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >				4128,00
40	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >		811,20	825,16	825,00
41	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE ELITE >		12168,00	12377,41	12377,00
42	> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 2 (DEUX) - Forfait ou Pénalité par match				
43	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >				1548,00
44	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >		3042,00	3094,35	2322,00
45	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >				3096,00
46	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >		608,40	618,87	619,00
47	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE DEUX >		9126,00	9283,06	9283,00

Réf.	A M E N D E S	Tarifs 18/19	A - cout de la vie 2017 > 2018	B-Tarifs adoptés par l'AG du 26/05/19
	<i>rubrique crée MLDA 19/20 --></i>		1,721	
48	> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 3 (TROIS) - Forfait ou Pénalité par match			
49	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >			1032,00
50	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	2028,00	2062,90	1548,00
51	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >			2064,00
52	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >	405,60	412,58	413,00
53	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE TROIS >	6084,00	6188,71	6189,00
54	> TOURS DE QUALIFICATION COUPE(S) DE France (SENIORS - JEUNES - BEACH)			
55	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	101,40	103,15	100,00
56	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	152,10	154,72	200,00
57	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	152,10	154,72	300,00
58	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >			
59	Indemnité kilométrique versée aux GSA se déplaçant par GSA PENALITE/FORFAIT/équipe >	1,00	1,02	1,704
60	> phases FINALES - CDF (SENIORS - JEUNES - BEACH) - CHAMPIONNATS - VOLLEYADES			
61	SAISIE RENSEIGNEMENTS D'ENGAGEMENTS PHASES FINALES hors delai			100,00
62	ABSENCE D'ARBITRE LICENCIE AVEC DELEGATION (volleyades & finales M13)			400,00
63	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH (décisions CCS de sursis à) >	405,60	412,58	413,00
64	AUTRES AMENDES & DROITS - CCS volley ball			
65	ABSENCE JOUEURS (SES) ISSUS FORMATION LOCALE - Par Joueurs(ses) & par match	507,00	515,73	516,00
66	NON PRESENCE responsable de salle pour un Match (titulaire licence encadrant)	50,00	50,86	51,00
67	NON PRESENCE responsable de l'espace de compétition (titulaire licence encadrant)	100,00	101,72	102,00
68	facturation hors frais postaux de FICHE DE ROTATION à l'unité >	0,48	0,49	0,50
69	facturation d'envoi SUPPLEMENTAIRE de fichier FDME (GSA demandeur) >	0,95	0,97	1,00
70	facturation hors frais postaux de FEUILLE DE MATCH version papier >	0,95	0,97	1,00
71	DAF - DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATIONS (CFDF)		A	B
72	> ABSENCE OU FORFAIT GENERAL DE L'ÉQUIPE RESERVE D'UNE EQUIPE PREMIERE EVOLUANT			
73	EN DIVISIONS LNV ou ELITE >	4056,00	4125,80	4126,00
74	EN NATIONALE 2 >	3042,00	3094,35	3094,00
75	EN NATIONALE 3 >	2535,00	2578,63	2579,00
76	NON RESPECT DU DELAI DE DECLARATION DAF			413,00
77	ABSENCE DE DECLARATION DAF 2 MOIS APRES DELAI LIMITE			1239,00
78	ABSENCE OU FORFAIT GENERAL en COUPES DE France JEUNES	405,60	412,58	413,00
79	NOMBRE DE LICENCIES MANQUANTS AU 31 JANVIER DE LA SAISON EN COURS	101,40	103,15	103,00
80	NOMBRE DE DEMI-UNITES DE FORMATIONS ET D'EQUIPES 6X6 MANQUANTES	405,60	412,58	413,00
81	AUCUNE EQUIPE 6X6 JEUNES ENGAGEES CHAMPIONNATS DE LA SAISON EN COURS	405,60	412,58	413,00
82	COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (CCEE)		A	B
83	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en N3 - par match	60,00	61,03	60,00
84	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en N2 - par match	120,00	122,07	120,00
85	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en ELITE - par match	240,00	244,13	240,00
86	Conformité d'entraîneur refusée par CCEE en LNV - par match	800,00	813,77	800,00
87	Conformité d'entraîneur ADJOINT refusée par CCEE en LNV - par match >	400,00	406,88	400,00
88	> Absence de demande de conformité (ou demande de conformité parvenue HORS DELAIS)			
89	Pour faire figurer un entraîneur sur Feuille de match de divisions Nationales >	200,00	203,44	200,00
90	Pour faire figurer un entraîneur (ou adjoint) sur Feuille de match de divisions LNV >	800,00	813,77	800,00
91	COMMISSION CENTRALE DE L'ARBITRAGE (CCA)		A	B
92	ABSENCE D'ARBITRE NON JUSTIFIÉE	Amende individuelle par CCA	50,70	51,57
93	DROIT DE DEMANDE DE RECUSATION D'ARBITRE (décision CCA par saison et par arbitre)	304,20	309,44	309,00
94	FEUILLE DE MATCH (version papier ou informatique) mal tenue (GSAR ou organisateur)	25,35	25,79	25,00

Réf.	A M E N D E S		Tarifs 18/19	A - cout de la vie 2017 > 2018	B-Tarifs adoptés par l'AG du 26/05/19
				1,721	
95	suites COMMISSION CENTRALE DE L'ARBITRAGE (CCA)			A	B
96	AMENDE GSA - DEFAILLANCE PARTIELLE DAF ARBITRAGE (de sursis à seuil inférieur) >		405,60	412,58	413,00
97	AMENDE GSA - DEFAILLANCE TOTALE DAF ARBITRAGE (de sursis à seuil supérieur) >		1521,00	1547,18	1548,00
98	ABSENCE DE MARQUEUR DIPLOMÉ		20,28	20,63	20,00
99	MARQUEUR NON LICENCIE				50,00
100	SECTEUR BEACH VOLLEY			A	B
101	> AMENDES RETRAIT D'UN TOURNOI à l'encontre des GSA				
102	RETRAIT DIVISIONS NATIONALES	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	65,91	67,04	67,00
103	RETRAIT TOUTES LES AUTRES DIVISIONS	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	20,28	20,63	21,00
104	CHANGEMENT DE JOUEUR - ETAPES DU FBVS	moins de 10 jours NON JUSTIFIE	20,28	20,63	25,00
105	> ABSENCES NON JUSTIFIÉES A UN TOURNOI à l'encontre des GSA des participants				
106	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France SENIORS - FINALES INTER-CLUBS & SERIE 1		263,84	268,38	268,00
107	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France JEUNES		152,10	154,72	155,00
108	ABSENCE TOURNOI - REGIONALE & SERIE 2		65,91	67,04	67,00
109	ABSENCE TOURNOI - DEPARTEMENTALE & SERIE 3 & Qualifications Champ. de france de Jeunes		50,70	51,57	52,00
110	ABSENCE TOURNOI - jeunes		20,28	20,63	21,00
111	> CHAMPIONNAT DE France à l'encontre des équipes participantes				
112	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	tableau principal	131,82	134,09	134,00
113	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	qualifications	104,40	106,20	106,00
114	ABSENCE CEREMONIE RESULTATS NON JUSTIFIÉE D'UNE DES TROIS PREMIERES EQUIPES		329,55	335,22	335,00
115	> Amendes à l'encontre des ORGANISATEURS DE TOURNOI				
116	A l'encontre organisateur - communication résultats après 12h00 lendemain de fin de tournoi		66,91	68,06	68,00
117	Défaut ou non respect - Candidatures/Organisations/Marketing/Communications		304,20	309,44	309,00
118	Défaut ou non respect - Gestions Sportives / Accueils		507,00	515,73	516,00
119	Défaut ou non respect - Général du cahier des charges		2535,00	2578,63	2579,00
120	> ABUS à l'encontre des licenciés participants				
121	VALEUR DE L'AMENDE DE BASE (ADB) POUR LES ABUS		50,70	51,57	52,00
122	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur terrains annexes = ADB x 1 soit >	50,70	51,57	52,00
123	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur Terrain Principal = ADB x 2 soit >	101,40	103,15	103,00
124	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Pénalité	sur terrains annexes = ADB x 2 soit >	101,40	103,15	103,00
125	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 3 soit >	152,10	154,72	155,00
126	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 3 soit >	152,10	154,72	155,00
127	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 4 soit >	202,80	206,29	206,00
128	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur terrains annexes = ADB x 3 soit >	152,10	154,72	155,00
129	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 4 soit >	202,80	206,29	206,00
130	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 4 soit >	202,80	206,29	206,00
131	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 5 soit >	253,50	257,86	258,00
132	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur terrains annexes = ADB x 5 soit >	253,50	257,86	258,00
133	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur Terrain Principal = ADB x 6 soit >	304,20	309,44	309,00
134	SECTEUR PARA VOLLEY "SOURDS" & "ASSIS"			A	B
135	> COMPORTEMENT COMPETITION VOLLEY SOURD				
136	CARTON JAUNE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x 2	5,00	5,09	5,00
137	CARTON ROUGE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x 2	10,00	10,17	10,00
138	EXPULSION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x 2	30,00	30,52	31,00
139	DISQUALIFICATION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x 2	50,00	50,86	51,00
140	PENALITÉ EQUIPE (Tapis vert)		75,00	76,29	76,00
141	rubrique crée MLDA 19/20 -->				

Réf.	A M E N D E S		Tarifs 18/19	A - cout de la vie 2017 > 2018	B-Tarifs adoptés par l'AG du 26/05/19
				1,721	
142	suites SECTEUR PARA VOLLEY "SOURDS" & "ASSIS"			A	B
143	> AMENDES VOLLEY SOURD - VOLLEY BALL & BEACH VOLLEY				
144	FORFAIT GENERAL VOLLEY BALL		300,00	305,16	305,00
145	FORFAIT SIMPLE VOLLEY BALL	par match	100,00	101,72	102,00
146	FORFAIT GENERAL BEACH VOLLEY	par tournoi	100,00	101,72	102,00
147	ABSENCE ARBITRE NON JUSTIFIÉE	par match	60,00	61,03	61,00
148	ABSENCES (Arbitre justifié-ballons-chaise d'arbitre)	par match	15,00	15,26	15,00
149	ABSENCES (marqueur - bancs)	par match	10,00	10,17	10,00
150	ABSENCE (fiche de position)	par équipe et par match	1,00	1,02	1,00
151	FEUILLE DE MATCH mal remplie		6,00	6,10	6,00
152	FEUILLE DE MATCH RETARD (avant le mardi suivant x 1) (avant 1 mois après la rencontre x 2)		10,00	10,17	10,00
153	retard saisie résultat internet (le lendemain)	par match	5,00	5,09	5,00
154	> AMENDES COMMUNICATION VOLLEY SOURD				
155	ENVOI PROGRAMME SPORTIF 8 SEMAINES AVANT L'EVENEMENT		16,00	16,28	16,00
156	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 5 SEMAINES AVANT JOURNEE CLASSIQUE A LA CFVS		24,00	24,41	24,00
157	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 6 SEMAINES AVANT GRAND EVENEMENT A LA CFVS		32,00	32,55	33,00
158	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 4 SEMAINES AVANT Journée Classique & Grand Evénement aux clubs e		10,00	10,17	10,00
159	CHANGEMENT D'IMPLANTATION NON JUSTIFIE APRES L'ENVOI DE L'AFFICHE		20,00	20,34	20,00
160	AMENDES & DROITS INDIVIDUELS PARTICULIERS			A	B
161	DROIT D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'AGENT DE JOUEURS		328,53	334,18	334,00
162	DROIT DE LICENCE D'AGENT DE JOUEURS Déterminée par la Commission des Agents		548,57	558,01	558,00
163	Refus NON JUSTIFIE d'honorer la sélection nationale (VOLLEY - BEACH - PARA)				
164	amende individuelle déterminée par la Commission d'Ethique >		1521,00	1547,18	1547,00
165	D N A C G (CACCF)			Minimum	Maximum
166	PRODUCTION DOCUMENT NON CONFORME		idem	300,00	1500,00
167	COMPTABILITE, ERRONNEE,IRREGULIERE OU FRAUDULEUSE		idem	500,00	4500,00
168	NON COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS		idem	500,00	4500,00
169	COMMUNICATION D'INFORMATIONS INEXACTS ET/OU INCOHÉRENTES		idem	500,00	4500,00
170	OPPOSITION A UN CONTRÔLE		idem	300,00	1500,00
171	REFUS DE FOURNIR OU DE COMMUNIQUE DES RENSEIGNEMENTS		idem	300,00	1500,00
172	ABSENCE NON JUSTIFIEE A UNE AUDITION		idem	300,00	1500,00
173	NON RESPECT DES DECISIONS DE LA DNACG		idem	1000,00	6000,00
174	NON RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS AUPRES DE LA DNACG		idem	1000,00	6000,00
175	NON RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES EN MATIERE DE CAC			500,00	4500,00
176	RETARDS PRODUCTION INCOMPLETE ET OU NON PRODUCTION DES DOCUMENTS		idem	300,00	1500,00
177	SITUATION NON REGULARISEEAPRES MISE EN DEMEURE		idem	PENALITES DOUBLEES	
	<i>rubrique crée MLDA 19/20 --></i>				

Le décompte effectué sur les licences compétitions Volley-Ball de M09 à M20 s'appliquent jusqu'aux mutations de la seconde année SENIORS (M21).

POINTS FORMATIONS

PG	ANNEE de formation au sein du GSA	1 point par " saison " de licence compétition de M09 à M20. Seules les saisons encadrées par un entraîneur "diplômé" ou en cours de formation seront comptabilisées
PC	LISTE annuelle du CDE	1 point par présence sur la liste de la saison. Les listes devront être visées par la Commission Technique Régionale.
PR	LISTE annuelle du CRE	3 points par présence sur la liste de la saison. Les listes devront être visées par la Commission Technique Régionale.
PP	LISTE PÔLES ESPOIRS	6 points par saison de présence aux Pôles Espoirs Régionaux

Le décompte est tenu par le fichier fédéral des licences (responsabilité CCSR) mis à jour à chaque transmission réglementaire & déclarative des instances concernées.

A chaque mutation (concernée par la période de décompte) l'INDEMNITE DE FORMATION (déclenchement facultatif effectué à la demande du club quitté), provenant du GSA Recevant est perçu par laFFVolley est reversée par celle-ci au GSA quitté.

CALCUL DE L'INDEMNITE : (points FORMATIONS)

X Indice de l'Indemnité de Formation (voté en AG de la FFVolley)

Indice de l'Indemnité de formation 19/20 : 20 €.

exemple pour un indice d'un montant de 20 €. ; l'indemnité de formation d'un licencié inscrit sur la liste CDE (1 an) et la liste CRE (1 an) ayant passé 5 années en club se monterait à $(5 + 1 + 3) \times 20 + 2€$ (Frais de dossier) = 182 € > REVERSEMENT FFVolley au club quitté dans l'exemple : 180 €.

La péréquation kilométrique (c'est-à-dire le lissage des dépenses des déplacements effectués entre les GSA participants aux épreuves fédérales) est constituée de la facturation fédérale du kilométrage inférieur au kilométrage moyen des participants et de l'avoir financier du kilométrage supérieur au kilométrage moyen des autres participants.

Cette "équilage" financier s'effectue au calcul de l'ensemble des engagés d'une seule division fédérale - par exemple l'ensemble des engagés de Nationale 2 MASCULINS

LE CALCUL DU KILOMETRAGE SE FAIT SUR L'ENSEMBLE DES DEPLACEMENTS DE L'EQUIPE

l'équipe A ayant effectué 11 déplacements pour 8154 Km , l'équipe B ayant effectué également 11 déplacements pour 5786 Km , le déplacement kilométrique moyen de la poule étant de 7208 Km.

Dans l'exemple l'équipe B se verra facturer $7208-5786=1422$ km

Dans l'exemple l'équipe A recevra un avoir fédéral de $8154-7208= 946$ km

CALCUL DU COÛT KILOMETRIQUES APPLIQUE :

Le cout kilométrique est décidé par L'AG de la Ffvolley - TARIFS DROITS 19/20

4 - DEPLACEMENTS : REMBOURSEMENTS KILOMETRIQUES 19/20

PEREQUATION DEPLACEMENTS DES EQUIPES SENIORS DES DIVISIONS NATIONALES

Soit pour l'équipe remboursé à 8 participants = **1,136 €.** par Km.

Dans l'exemple ci-dessus , B serait facturé de 1615,39 € . ; et A disposerait d'un avoir de 1075,66 € .

point 2 - page 5